

Deuxième vie des objets

En donnant une seconde vie aux objets, contribuez à réduire vos déchets.

Recycleries

Le Siredom compte 3 recycleries sur son territoire. Ce sont des associations ou des entreprises d'insertion qui récupèrent les objets déposés par les particuliers puis les restaurent et les revendent à moindre coût.

Donner ses objets à la recyclerie, c'est :

- promouvoir le réemploi d'objets et éviter la production de déchets
- favoriser la création d'emplois, l'insertion de personnes en difficulté
- participer au développement d'une activité économique locale et solidaire
- offrir la possibilité d'acquérir des objets d'occasion à moindres frais

La Recyclerie du Gâtinais

45 rue de l'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Le samedi de 9h à 13h.
Horaires d'été : ouvert jusqu'à 17h en semaine. Fermé le samedi.

Tél. : 01 64 99 38 22
Facebook : Recyclerie du Gâtinais



RECYCLERIE DU GÂTINAIS

La Recyclerie Les Portes de l'Essonne

29 quai de l'Industrie
91200 Athis-Mons

Ouvert le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 16h30.

Ouvert 2 samedis par mois (voir dates sur le site internet)

Tél. : 01 69 57 06 38
recyclerie-portessesonne.fr



La ressourcerie de Montgeron

46 avenue Jean Jaurès
91230 Montgeron

Ouvert du mercredi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h30 à 18h

Apport volontaire : le mercredi 14h-17h30 et le samedi de 10h30 à 17h30

Tél. : 01 69 43 34 30
ressourcerie-montgeron.com



Guide de la collecte des encombrants



Service réservé aux particuliers



Credits photo : Siredom & Freepix

Plus d'infos sur le site internet www.siredom.com
ou par mail trj@siredom.com

Déchets - Énergie
Siredom
Environnement

Le Siredom s'engage pour un territoire plus propre et durable.



Déchets - Énergie
Siredom
Environnement

Conditions d'utilisation

Un seul numéro
01.69.74.23.53

Comment ça marche ?

Prenez rendez-vous au 01.69.74.23.53

Coût du service : 38 € (Service gratuit pour les plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite)

Indiquez précisément la liste des objets à prendre et le lieu de collecte

☀ Déposez la veille après 19h les objets sur le trottoir (objets volumineux et/ou 3 sacs maxi de 120L dans la limite de 2 m³ par passage)

☀ Votre présence est obligatoire lors du rendez-vous. En cas d'absence ou de dépôt supérieur à 2m³, la collecte ne sera pas effectuée et le déplacement vous sera facturé 25€.

37 communes concernées

- Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix
Breux-Jouy, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Le Val St Germain, Les Granges le Roi, Richarville, Roinville, Saint Chéron, St Cyr les Dourdan, Sermaise
- Communauté de Communes du Pays de Limours
Angervilliers, Boullay-les-Trous, Briis-sous-Forges, Courson, Fontenay-les-Briis, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Limours, Pecqueuse, St Jean de Beauregard, St Maurice Montcouronne, Vaugrigneuse
- Communauté de Communes Entre Juine et Renarde
Boissy-sous-saint-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favière, Saint-Yon, Souzy-la-Briche, Villeconin
- Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne
Authon-la-Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille
- Communauté de Communes du Val d'Essonne
Leudeville

Attention

Les encombrants déposés sur le trottoir ne doivent pas gêner la circulation des piétons.



Déchets acceptés / refusés

✔ Déchets acceptés

A présenter non démonté

- Mobilier en bois, métal ou plastiques (canapé, chaise, fauteuil, armoire, évier, table basse, secrétaire...) dans la limite de 70kg / pièce
- Literie (matelas, sommiers, parc, lit bébé, lit pliant, cadre de lit...)
- Électroménager (Four, réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau, radiateur, cuisinière, micro-ondes, lave-linge, écran, ordinateur...)
- Vélo, appareil et accessoire de sports

A présenter en sac de 120L

- Vêtement, chaussure, maroquinerie non souillé et non mouillé
- Vaisselle, verre, couvert, accessoire culinaire, objet de décoration, jeux, CD, DVD, Vinyl, luminaire, livre
- Petit matériel de bureau, d'informatique, de cuisine, de maison et de bricolage (Clé USB, téléphone fixe ou mobile, épilateur, pèse-personne, console de jeux, appareil photo, chaîne hifi, perceuse...)

À savoir

Lorsque vous achetez de l'électroménager neuf, vous bénéficiez de la reprise gratuite de votre ancien appareil. Certains magasins ont même l'obligation de reprendre gratuitement vos appareils électriques sans obligation d'achat. Le guide «Restez branchés» disponible sur le site internet vous donnera tous les détails.

⊖ Déchets refusés (à apporter en déchèterie)

- Petits objets en vrac
- Déchets de travaux (plâtre, gravats, vitres et verres volumineux, poutres, sanitaires...)
- Déchets liquides, toxiques et dangereux (peintures, solvants, diluants, batteries...)
- Pneus, huile de vidange
- Carcasses ou pièces détachées de véhicules motorisés
- Déchets ménagers
- Déchets végétaux et souches d'arbres
- Tout objet pesant plus de 70 kg ou dont le volume ne permettrait pas de le charger dans un camion

Dépôts en déchèterie

Le dépôt de vos encombrants se fait gratuitement dans la limite de 2m³ dans les déchèteries du Sitreva (Briis-sous-Forges, Saint-Chéron et Dourdan). Retrouvez les modalités, adresses et horaires sur www.sitreva.fr.